

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Inférieur à 100 000 €	9 % avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

### TERRAINS

10 % avec un minimum de 5000€ TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.

Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DU VENDEUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Inférieur à 100 000 €	9 % avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

### TERRAINS

10 % avec un minimum de 5000€ TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.

Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DU VENDEUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Inférieur à 100 000 €	9 % avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

### TERRAINS

10 % avec un minimum de 5000€ TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.

Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

## HONORAIRES

### DE TRANSACTION PARTAGÉS ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

Prix de vente des biens d'habitation (appartement, maison)	Honoraires TTC à la charge du vendeur	Honoraires HT à la charge du vendeur	Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur	Honoraires HT à la charge de l'acquéreur
Inférieur à 100 000 €	5 % avec un minimum de 2 500 € TTC	4,16 % avec un minimum de 2 083,33 € HT	5 % avec un minimum de 2 500 € TTC	4,16 % avec un minimum de 2 083,33 € HT
De 100 001 € à 200 000 €	4 %	3,33 %	4 %	3,33 %
De 200 001 € à 300 000 €	3,5 %	2,91 %	3,5 %	2,91 %
De 300 001 € à 400 000 €	3 %	2,5 %	3 %	2,5 %
De 400 001 € à 600 000 €	2,5 %	2,08 %	2,5 %	2,08 %
Supérieur à 600 001 €	2 %	1,66 %	2 %	1,66 %

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur** pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.  
TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.  
Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.  
Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

**PRÉSENTS ÉGALEMENT À :** COLMAR (3 AGENCES) – MUNSTER – THANN – NEUF-BRISACH – HACHIMETTE – SELESTAT – BENFELD – FRAZE – BRUVÈRES – ST-DIÉ – RAON L'ÉTAPE – RAMBERVILLERS – BAGCARAT – LUNÉVILLE – DOMBASLE SUR MEURTHE

**AGENCE DE COLMAR DE LATITRE (68000)**

16 place du Marechal de Lattre de Tassigny

☎ **03 89 21 53 53** ✉ [agence.delattre@topimmo.fr](mailto:agence.delattre@topimmo.fr)

[www.topimmo.fr](http://www.topimmo.fr)

**SIÈGE SOCIAL SARL G.E.I**

1 rue du Nord, **68000 COLMAR**

☎ **03 89 215 218** ✉ [siege.gei@topimmo.fr](mailto:siege.gei@topimmo.fr)

Carte professionnelle n° TG-433 • SIREN N°512 673 856 — RCS COLMAR

## TARIFS T.T.C. DE NOS PRESTATIONS LOCATIONS 2017

Taux T.V.A. en vigueur 20%

### LOCATION HABITATIONS

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charges pour le propriétaire. Sans dépasser le tarif fixé par décret n° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 1, soit un plafond fixé à 8€ le mètre carré de surface habitable pour la mise en location (frais de visite du logement, constitution du dossier de location et rédaction du bail), et 3€ pour les honoraires d'état des lieux d'entrée.

### LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charge pour le propriétaire.

### ETABLISSEMENT ETAT DES LIEUX SEUL

Honoraires TTC 3€ du m<sup>2</sup> selon décret n° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 2

### REDACTION AU BAIL

Forfait de 145,00€ TTC 50% à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur.

### GESTION LOCATIVE

#### Honoraires TTC sur nos prestations

Taux T.V.A. en vigueur 20%  
(à la charge du mandant)

- Calculés sur les sommes encaissées mensuellement (loyer + charges locatives) 8,00 % HT
- L'assurance loyers impayés s'ajoute à ces honoraires : 2,80 % TTC

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) – MUNSTER – THANN – NEUF-BRISACH – HACHIMETTE – SELESTAT – BENFELD – FRAIZE – BRUYÈRES – ST-DIÉ – RAON L'ÉTAPE – RAMBERVILLERS – BACCARAT – LUNÉVILLE – DOMBASLE SUR MEURTHE